



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 juillet 2024

#### PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Convocation en date du 10 juillet 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **030/2024 ZAC DE GUINDRAGUES COMPTE RENDU A LA COLLECTIVITE 2023**

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2023.

La tranche 7 va démarrer pour 25 lots

Le solde du fonds de concours a été imputé sans accord de la commune de 8 000€, correspondants à l'achat des colonnes supplémentaires pour les tranches 5,6 et 7.

D'autre part, la vente au concédant est estimée à 270 000€.

Monsieur le Maire a fait remarquer à Hérault Logement que les 8 000€ étaient imputés par erreur et que l'estimation des terres éventuellement revendues au concédant est largement surévaluée.

Il propose donc d'approuver le CRAC 2023, (excepté le montant du fonds de concours qui doit être augmenté de 8 000€ et excepté le montant de l'estimation de la revente au concédant dont le détail a été demandé à Hérault Logement pour connaître le prix du m2 et de la superficie concernée).

Mme SIMON aurait souhaité qu'Hérault Logement propose un nouveau CRAC d'ores et déjà corrigé.

Le conseil approuve par 11 voix pour et 1 abstention le CRAC 2023 à l'exception du montant du fonds de concours et de l'estimation de la revente au concédant, points qui seront modifiés sur le CRAC 2024 en accord avec Hérault logement.

#### **031/2024 ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MARGON**

Suite à la séance du 11 juin dernier, Monsieur le Maire a demandé à la société RSE un comparatif technique concernant le lampadaire solaire à installer route de Margon, devant le FAM.

Compte tenu de ce comparatif qui démontre la qualité supérieure du matériel envisagé, approuve à l'unanimité le devis de la société RSE, pour un montant de 5 517€ TTC.

#### **032/2024 SYNDICAT DES EAUX RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2023**

Monsieur MAS Bernard présente le rapport établi par le syndicat des eaux de Cazouls-lès-Béziers.

26 541 habitants sont desservis au total.

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

La société ACE a présenté un devis pour un panneau d'information qui serait placé sur l'esplanade, d'un montant de 11 614.80 € TTC.

Les élus réfléchissent à l'emplacement pour que le plus grand nombre d'habitants puissent le voir et se questionnent sur l'opportunité de placer un panneau double face. Il est décidé de demander un devis pour ce type de matériel.

La délibération est donc reportée.

#### **033/2024 ESPACES VERTS PLACE JEAN JAURES APPROBATION DEVIS**

L'entreprise la Griffe Verte est venue présenter sa proposition d'aménagement. Les arbustes et haies seront à choisir dans des catégories de plantes méditerranéennes. Un érable sera le plus grand sujet. Un arrosage automatique sera installé soit à partir de la maison des associations, soit à partir de celui précédemment installé sur la rue Martial Calas.

Concernant le paillage, 2 variantes de prix sont présentées :

1/ toile anti-herbe en polypropylène et paillage minéral en gravier concassé calcaire 6/16 blanc,

2/paillage en schiste technique et écologique noir ou rouge de type 0/30.

Le paillage en schiste est composé de matière fine qui dans le temps se colmate permet une très bonne absorption de l'eau et aussi une bonne économie, empêche la germination des graines. Le paillage peut être soufflé et facilite donc grandement l'entretien

Le devis s'élève à

Solution paillage minéral 13 196.84 € TTC

Solution paillage schiste 21 585.80 € TTC

Le conseil approuve le devis de 21 585.80 € TTC par 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

### **034/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle le tableau des effectifs approuvé le 16 janvier 2024.

Considérant l'embauche d'une ATSEM pour la rentrée scolaire en remplacement de Margaret SAN NICOLAS, il est nécessaire de réorganiser le service et de modifier le poste à 29h hebdomadaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mises en valeur des bâtiments publics : des devis d'éclairage spécifique ont été reçus pour la mise en valeur du monument aux morts, de l'église et de la croix.

Ces devis sont très élevés et d'autres propositions sont demandées.

Mme MARQUET signale que les luminaires au lotissement « Route Cos – La Prade » reste allumés en journée

La réunion sur les retenues hivernales s'est bien passée. Quelques membres d'associations étaient présents.

Monsieur le Préfet est venu hier voir les sites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.